



## ANNEXE 1

### FICHE ACTION 1 – Création et diffusion théâtrales

**Domaine** : Spectacle vivant - Théâtre

**Nom de l'action** : Création et diffusion théâtrales

#### **Objectifs de l'action :**

- Travailler professionnellement sous la forme collective (groupes de travail, de pensée et d'action) à créer et montrer des formes & écritures nouvelles et contemporaines, qui interrogent et déplacent le regard, pour toujours remettre en cause le savoir-faire et réactualiser la connaissance du monde.
- Donner à entendre (à travers quatre dramaturgies Texte-Corps-Espace-Son) les multiples sens d'un texte, sa complexité dans un espace choisi (création scénographique) précisément pour orienter une forme artistique, faire surgir et prolonger des résonances (création sonore), donner du relief et créer des atmosphères (création lumière, création vidéo) parce que fond et forme sont étroitement liés, se répondent et s'éclairent réciproquement, se contredisent, s'enrichissent.
- Diffuser les créations du *Collectif 7'* dans le réseau institutionnel culturel et artistique de la ville de Dijon et de la région Bourgogne Franche-Comté, en développant des partenariats de travail sur le moyen et long terme, liant la rencontre de nouveaux publics à l'accessibilité aux écritures artistiques contemporaines.

#### **Moyens de l'action :**

Moyens humains : Une équipe artistique et technique attachée au projet

→ Composée de 3 à 12 personnes salariées (metteur en scène, comédien, scénographe, musicien, vidéaste et chargé de production) et de bénévoles pour des aides ponctuelles (billetterie, accueil public, montage et démontage décor...).

Moyens matériels et logistiques :

→ Local de travail du 18 rue Charlie Chaplin mis à disposition par la ville de Dijon (répétitions et résidences de création)

→ Lieux de résidences et création avec les partenaires liés au projet (Théâtres...)

→ Parc matériel de la compagnie (lumière, son, éléments de scénographie...)

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :

- Aide des partenaires institutionnels pour les projets de création (Région BFC, Drac BFC, Ville de Dijon...), de diffusion (Région BFC via *Réseau Affluences*) et pour le fonctionnement de l'association (Département de la Côte-d'Or)
- Coproduction de spectacles
- Aides à la résidences (type dispositif PEAC Rectorat, Région BFC, Drac BFC)
- Fonds propre de la compagnie

## **Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...)** :

Chaque projet porté par le *Collectif 7'* est guidé par un acte préalable et initial de création, sous des formes et temporalités variées en fonction des projets.

Trois volets de l'action sont identifiés :

- *Bovary*
- *Forêt(s)*
- Les petites formes

### BOVARY

Suite à sa création 2021, le spectacle *BOVARY* continue son exploitation dans les réseaux culturels institutionnels et dans les établissements scolaires

- Tournée régionale en Bourgogne Franche-Comté dans les structures culturelles institutionnelles (Théâtre Municipal de Beaune, *Cèdre* de Chenôve, *Auditorium* de Lure, Théâtre municipal de Morteau, *Scènes Vosges* de Epinal...) sur les saisons 2022-23, 2023-24 et 2024-25
- Tournée en lycée dans le cadre du dispositif *Pass Culture* en région Bourgogne Franche-Comté sur les années scolaires 2022-23, 2023-24 et 2024-25

### FORÊT(S)

- Création théâtrale importante diffusable dans les réseaux de théâtre et salles équipées
- Equipe de création composée de huit comédien-ne-s, une metteure-en-scène, une scénographe, un chargé de production
- Création chorale engagée sur deux années (2023 et 2024) autour de paroles et dires des comédien-ne-s organisés selon une dramaturgie à établir
- Répétition et création en 2023 à *l'Écrin* de Talant et au *Théâtre du Pilier* de Giromagny
- Souhait de la compagnie de présenter ce spectacle au public à partir de janvier 2024 à *l'Écrin* de Talant, à *l'ABC* Dijon, au *Théâtre du Pilier* de Giromagny, au Théâtre municipal de Langres et plus largement dans le réseau *Affluences* en 2025.
- Partenariats avec des établissements de l'Éducation Nationale suite aux résidences de création en collèges et lycées pendant l'année 2022 (Lycée des Métiers de Château Chinon, Collège Boris Vian de Talant, lycées de Belfort et Langres)
- Diffusion sur les saisons culturelles 2023-24 et 2024-25

### PETITES FORMES

- Diffusion des créations théâtrales légères du Collectif 7' tel que *l'Année* de Richard et Eileen Shakespeare (création 2012) dans les réseaux culturels institutionnels (Maquis à Dijon, etc) et non institutionnels (*Épi'sourire* à Dijon, *Quincailleries* de Venarey-les-laumes...).

## **Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :**

- Tout public, avec une attention et un travail particulier effectué à l'égard des lycéens et collégiens rencontrés dans le cadre des résidences de création *FORÊT(S)* (voir ci-dessus).

## **Tarifs pratiqués :**

Entre 0€ et 15€, selon les organisateurs des représentations du spectacle

## **Partenaires :**

- Partenaires institutionnels : Région BFC, DRAC BFC (aides à la création et aides aux actions culturelles), Département de la Côte-d'Or (aide au fonctionnement), Ville de Dijon

- Lieux culturels : *L'Écrin* de Talant, *Théâtre du Pilier* de Giromagny, Théâtre de *l'ABC*, Réseau *Affluences*

- Toute structure, établissement ou particulier pouvant accueillir les spectacles en création et diffusion : théâtres et lieux de diffusion, municipalités, associations

## **Critères d'évaluation :**

### Création :

- Nombre de lieux d'accueil des spectacles en création
- Types de lieux d'accueil des spectacles en création
- Localisation géographique des lieux d'accueil des spectacles en création

### Diffusion :

- Nombre de représentations par année
- Nombre de spectateurs (par séance en prenant en compte la jauge du lieu)
- Profil des spectateurs
- Localisation géographique et types de lieux d'accueil des spectacles en diffusion

## **Budget prévisionnel annuel de l'action :**

→ **2023** : 75 500 euros

→ **2024** : 81 500 euros

→ **2025** : 75 500 euros

## **Participation financière de la Ville :**

→ **2023** : 30 000 euros (soit 82 % de la subvention de 36 500 euros)

→ **2024** : 32 000 euros (soit 82,5 % de la subvention de 38 000 euros)

→ **2025** : 33 000 euros (soit 82,5% de la subvention de 40 000 euros)